

immense. Gaspé comprend trois comtés provinciaux et on adjoint encore à ce comté une partie de Matane, c'est-à-dire une partie d'un quatrième comté provincial. Dans les circonstances, si le comité décide d'unir au comté de Gaspé les deux paroisses mentionnées dans le bill tel que présenté, je les accepterais et, au point de vue politique, je serai très satisfait et ferai en mon pouvoir pour rendre justice à ces électeurs. Je crois, cependant, qu'ils seraient représentés avec plus de justice si on les laissait dans un milieu plus restreint. Le comté de Gaspé, encore une fois, est un comté très grand et compte actuellement une population de 47,000 âmes. Ces deux paroisses que l'on veut y ajouter n'étaient pas très éloignées du chef-lieu de Matane, tandis que, pour se rendre à leur nouveau chef-lieu, mes nouveaux électeurs devront parcourir de 225 à 250 milles. Dans ces circonstances, je crois de mon devoir de demander au comité d'enlever ces deux paroisses du comté de Gaspé pour les replacer dans le comté de Matane dont elles faisaient partie auparavant, malgré que leur adjonction à mon comté constituerait pour moi un avantage politique.

M. DESLAURIERS (texte): Monsieur le président, je crois de mon devoir, en cette circonstance, de donner quelques explications à la Chambre au sujet du comté de Sainte-Marie. Plusieurs fois par semaine, on l'a fait disparaître et plusieurs fois on l'a ressuscité. Les projets d'arrangement se sont succédé et multipliés. Il est vrai que, dès le début, dès la présentation du bill n° 2, je n'avais pas à choisir, car je disparaissais complètement. Le premier projet venu à ma connaissance ayant pour but de garder sur la carte électorale le comté de Sainte-Marie m'a paru agréable jusqu'à un certain point, acceptable même; j'ai cru devoir recommander son acceptation et je crois qu'il fut accepté. C'est le plan n° 4, dont a parlé l'honorable député d'Hochelaga. Ce plan proposait la création d'un comté de Sainte-Marie dont la population atteindrait le chiffre de 76,000 âmes. Ce plan fut mis de côté; comme l'a dit l'honorable député d'Hochelaga, vers onze heures nous avons eu une entrevue, des propositions nouvelles ont été suggérées quant au comté de Sainte-Marie et elles ont été acceptées. Je ne m'y suis pas opposé, l'honorable député d'Hochelaga a consenti, et je crois que c'est l'arrangement dont parlait l'honorable député de Compton.

M. GOBEIL (texte): Merci.

M. DESLAURIERS (texte): Ce projet comporte une population de tout près de 96,000 pour le comté de Sainte-Marie, tel qu'agréé. Le comté d'Hochelaga, dans l'occurrence, tel que nous l'avons accepté, diminue sa population, probablement à 78,000.

Un DEPUTE (texte): Ce qui est encore respectable!

M. DESLAURIERS (texte): C'est encore bien respectable, bien raisonnable. Et le comté de Saint-Jacques, allant toujours jusqu'à la rue Bélanger, de même que le comté de Sainte-Marie et le comté d'Hochelaga, aurait une population de 74,000. Comme nous pouvons le constater, la disproportion est très apparente. De cette disproportion sont survenus des pourparlers nouveaux. Ces pourparlers nouveaux ont amené un nouvel arrangement. Le nouvel arrangement consistait à descendre quelque peu de son piédestal le comté de Sainte-Marie, à le ramener à une population d'environ 82,000, et à donner au comté de Saint-Jacques une population à peu près équivalente. Mais cela dérangeait les frontières que nous avions convenu d'accepter le soir, vers onze heures. Cette proposition a été agréée.

Maintenant, le Gouvernement est bien libre d'adopter la proposition de onze heures, à laquelle nous avons accédé; il est aussi libre d'accepter celle qui a été agréée à midi aujourd'hui. Pour ma part, je n'ai qu'une parole. On m'a offert une chose, j'ai dit que je l'accepterais; je suis encore disposé à l'accepter et je le serai toujours.

M. GOBEIL (texte): Je remercie l'honorable député de Sainte-Marie de la déclaration qu'il vient de faire et qui me justifie entièrement. L'honorable député de Sainte-Marie m'apprend que, à midi même, un autre projet a été soumis, ce que j'ignorais. Je posais la question à mes amis d'en face pour l'information de la Chambre et pour la mienne parce qu'il pouvait y avoir eu des changements sans que je le sache. Je leur demandais s'il n'avait pas été décidé, à onze heures et demie, mercredi soir, que je devais me rendre auprès du secrétaire du comité pour lui donner connaissance de l'arrangement final intervenu entre mes honorables amis et la droite. L'honorable député de Sainte-Marie n'ignore pas sans doute qu'un nouvel arrangement, effectué aujourd'hui, à midi, rendait absolument impossible l'impression d'un nouveau bill pour ce soir.

M. ST-PERE (texte): Monsieur le président, qu'il me soit permis d'ajouter quelques remarques. Certains détails me sont revenus à l'esprit. Il avait été déclaré qu'advenant le cas du maintien de la division Sainte-Marie et de la disparition du comté de Lafontaine, les comtés de Saint-Jacques, de Saint-Denis, de Sainte-Marie et d'Hochelaga devaient absorber la population du comté qui disparaissait. Or, à la suite d'un parcours que le futur député de Mercier avait fait dans son comté, il a constaté—il s'agit de mettre les choses au point—que sa population était trop considérable et il aurait demandé qu'une partie fut ab-